

Séance du 30 novembre 2021

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux, par convocation du Maire, en date du 22 novembre 2021, se sont réunis en Mairie, le 30 novembre 2021 à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

**Présents :** Mmes MM Battaglia Eric, Bénétat Déborah, Blanc Thierry, Blazy Sébastien Choron Dominique, Deux Oswald, Dupuis-Rabion Robert, Fournil Florence, Lesaint Stéphanie, Peyron Christiane, Saubion Stéphanie.

**Absents excusés :** M. Germain Fabrice (pouvoir à M.Blanc) Seintourens Lydia(pouvoir à M.Blanc) M.Gaudefroix Eric (pouvoir à M.Choron) Mme Dorpe Sandrine

Mr Dupuis-Rabion est désigné secrétaire de séance.

### *Décisions de fin d'année*

Vu l'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal décide de l'octroi au personnel municipal, de cartes d'achat à l'occasion des fêtes de fin d'année pour un montant global de 1 450 €.

Si la situation sanitaire le permet, les vœux au personnel se tiendront le vendredi 17 décembre au foyer municipal.

Le cadeau de fin d'années des anciens de la commune sera un panier garni pour une valeur de 30 € pour un couple et 25 € pour une personne seule.

Les tarifs de location du foyer municipal ne sont pas réévalués.

### *Revalorisation loyer communal*

Le loyer communal est revalorisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier selon l'Indice à la Construction au 1er trimestre.

Indice de référence au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 : 1770

Indice de référence au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : 1822

Soit pour une revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

$591.30 \text{ €} \times (1822/1770) = 608.67 \text{ €}$

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés

### *Contrat AVI-CONSEIL*

Vu la prestation de conseil proposée par le cabinet AVI-Conseil pour des missions, études et assistances techniques pour la commune,

Le Conseil Municipal décide

De renouveler la convention avec AVI-Conseil pour 42 € de l'heure et 30 € pour déplacement pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Autorise le Maire à signer le contrat.

### *Convention de mise à disposition*

Vu la convention opérationnelle numéro 33-21-052 établie le 07 juillet 2021 entre la commune de Cabara, la communauté de communes de Castillon-Pujols et l'EPFNA ;

Vu l'acquisition par l'EPF par acte notarié du 08 novembre 2021, du bien immobilier sis 4 rue de l'église, parcelles AB 168 et 392 ;

Vu la proposition de convention de mise à disposition de L'EPF pour le bien acquis pour la commune en annexe,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition entre la commune de Cabara et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine

### Contrat copieur

Le contrat pour le copieur actuel arrivant à échéance le 25 février 2022, la société ACTEIS a fait une proposition pour changement du matériel.

Monsieur le Maire a reçu deux offres supplémentaires, des sociétés Kodan et Ricoh.

ACTEIS	410.9 €/ trimestre	0.005 €/page noir et blanc	0.05 €/page couleur
KODAN	375 €/trimestre	0.00624€/ page noir et blanc	0.06241 €/ page couleur
RICOH	180.43€/ trimestre	0.00246 €/page noir et blanc	0.02354€/ page couleur

Le conseil municipal décide de mettre fin au contrat avec ACTEIS et de signer le contrat avec RICOH.

### Questions diverses

Végétalisation RD18 : Les élus ont rencontré l'entreprise Girardeau afin de mettre le devis en accord avec les préconisations du CAUE (végétaux demandant peu d'entretien et d'eau, paillage naturel) ;

Un nouveau dépôt de demande de subvention sera effectué dès réception de la proposition.

Maison 4 rue de l'église : L'EPF ayant signé l'acquisition du bien le 8 novembre 2021, les clés sont en Mairie.

Les conseillers sont invités à visiter la maison prochainement afin de définir les travaux nécessaires pour la mise en service.

La commune se charge de l'entretien du jardin et de l'assurance. Axa a été contacté afin de produire un contrat.

La secrétaire se charge de la reprise des contrats eau, gaz et électricité.

Point budget : la trésorerie est bonne.

Deux lignes de fonctionnement ont été largement dépassées :

La consommation énergétique, qui devrait être régulée suite aux travaux en Mairie de l'année

L'entretien du matériel correspondant à de grosses réparations sur le tracteur et l'épaveuse.

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme PAULIET, architecte paysagère du CAUE sera présente en mairie le 5 janvier 2022 afin de faire un point sur le projet du terrain « Prés de Mons ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 20 heures.

